



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre Intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie le lundi 7 octobre 2019 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**66, chemin des Cerfs - lot 5 448 080 du cadastre du Québec**

Demande de dérogation mineure afin de régulariser :

- l'empiétement de la résidence existante dans la marge latérale droite. La résidence, construite en 2018 suite au permis numéro 2018-009, est implantée à 3.90 mètres de la ligne latérale droite et à 2 mètres de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une largeur minimale combinée des deux marges latérales de 6.1 mètres;
- l'empiétement de 74 centimètres dans la marge latérale gauche de la cheminée existante de la résidence alors que le règlement de zonage numéro 69-07 permet un empiétement maximal de 65 centimètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 18 septembre 2019.

La directrice générale,

*(signé)*

---

Julie Lemelin